**43ème session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 10 – Dialogue interactif avec l’Expert indépendant sur la situation des droits de l’homme au Mali, Alioune Tine**

Intervention de S.E. M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

17 juin 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s’associe pleinement à la déclaration de l’Union européenne et remercie l’Expert indépendant pour la présentation de son rapport.

Ma délégation se félicite de l’engagement du Mali au regard des efforts entrepris pour le respect des droits humains et au regard du lancement officiel du dialogue national inclusif le 16 septembre 2019 à Bamako.

Monsieur l’Expert indépendant,

Nous partageons votre inquiétude face à la dégradation continue de la sécurité dans le centre et le nord du Mali ainsi que face à l’absence d’une réponse adéquate pour protéger les populations civiles. Les exactions constatées au cours des derniers mois sont inacceptables. Il ne saurait y avoir de place pour l’impunité. Cependant nous encourageons le Mali de poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la Commission d’enquête internationale.

Auriez-vous des précisions quant à des mesures efficaces sur le court et moyen terme ainsi que le type d’appui que pourrait utilement apporter la communauté internationale et les partenaires techniques et financiers du Mali pour mettre fin à cette impunité ?

Le Luxembourg salue la première visite au Mali de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé en juillet 2019. Cependant, les enfants continuent de subir les conséquences dévastatrices du conflit armé. Comment pouvons-nous mieux protéger les enfants des attaques des groupes extrémistes violents et assurer leur scolarisation en sécurité ?

Je vous remercie. (234 mots)